

ÉLÈVE : **À RENSEIGNER EN LETTRES CAPITALES**

Nom

Prénom

Date de naissance / /

jj/mm/aaaa

Adresse

N° et nom de rue

Lieu dit - hameau

Code postal

Commune de résidence

L'élève est-il domicilié chez ses parents ? oui non

QUOTIENT FAMILIAL

CAF ou MSA (mois en cours)

€

REPRÉSENTANT LÉGAL DE L'ÉLÈVE : père mère autre (association, maison d'enfants, famille d'accueil, établissement...)

Nom

Prénom

N° mobile

IMPORTANT : pour l'alerte SMS pour retrait de votre abonnement en gare.

Adresse (si différente de celle de l'élève)

Mail

N° et nom de rue

Lieu dit - hameau

Code postal

Commune de résidence

DANS QUEL ÉTABLISSEMENT ÊTES-VOUS INSCRIT CETTE ANNÉE 2022-2023 ?

En classe de

de l'établissement

QUELLE SERA VOTRE SITUATION L'ANNÉE PROCHAINE 2023-2024 ?

En classe de Section

Serez-vous dans le même établissement ? oui non Serez-vous apprenti(e) ? oui non

Nom du nouvel établissement

Distance entre votre domicile et l'établissement par le chemin le plus direct (un aller simple) km

Serez-vous interne ? oui non

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

date et visa **OBLIGATOIRE**

2023-2024

Élève **DEMI-PENSIONNAIRE**

SNCF - ABONNEMENT SCOLAIRE RÉGLEMENTÉ (ASR) :

N° carte Oûra (facultatif)

saisir les 8 derniers chiffres

TRAJET : TRAIN ou AUTOBUS TER (selon réseau SNCF)

gare de départ

gare d'arrivée

gare de retrait de l'abonnement



Je certifie sur l'honneur, l'exactitude des renseignements concernant l'état-civil et résidence portés sur la présente demande pour l'année scolaire concernée et m'engage à signaler tout changement de situation auprès de l'Antenne régionale des transports de la Savoie.

INFORMATIONS IMPORTANTES :

L'usage de l'ASR pour vos déplacements sur le réseau SNCF nécessite une carte de transport Oûra.

Les démarches et frais d'acquisition de ce support restent à la charge de l'utilisateur. Si vous ne possédez pas de carte Oûra, procédez dès maintenant à votre demande en gare, ou en ligne sur : <https://m.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes/services-contacts/carte-oura>

La carte Oûra est le support de votre abonnement, elle est indispensable au retrait de votre ASR.

Une contribution supplémentaire peut vous être demandée en gare SNCF au moment du retrait de votre ASR. Ce supplément dépend de la distance totale parcourue et vient en complément de la participation régionale.

NOM ET PRÉNOM DE L'ÉLÈVE

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL

ANTENNE DE SAVOIE

COMMENT RÉALISER VOTRE DEMANDE D'ASR ?

En application de la loi du 6.1.78 vous pourrez obtenir la communication des informations vous concernant et, si nécessaire demander qu'elles soient rectifiées auprès de l'Antenne régionale des transports de la Savoie.

Compléter le formulaire SNCF et joindre un justificatif de quotient familial

Les allocataires peuvent obtenir une attestation de quotient familial sur le site de la.caf.fr ou sur le serveur vocal interactif **0 810 25 73 10** ou sur les bornes à Aix-les-Bains, Albertville, Chambéry et Saint-Jean de Maurienne.



Attestation CAF ou MSA

Barème de participation des familles :

quotient familial	< 550	550-650	651-750	> 750
participation des familles	40€	70€	105€	140€

En l'absence du justificatif CAF ou MSA à la dépose du dossier ou au plus tard avant la fin de l'instruction de la demande, le barème le plus élevé sera appliqué.

En cas de difficulté, composez le : 09 69 36 39 94

Pensez également à consulter notre **FAQ** ainsi que le **Règlement des transports scolaires de la Savoie** sur www.laregionvoustransporte.fr

Transmettre votre demande d'inscription au plus tôt pour une prise en charge dès la rentrée

avant le 15 juin 2023

À L'ANTENNE RÉGIONALE DES TRANSPORTS DE LA SAVOIE

L'Adret - 1 rue des Cévennes - CS 62634 - 73026 CHAMBÉRY CEDEX

ou via transports73@auvergnerhonealpes.fr

MAJORATION DE 30€ AU DELÀ DU 19 JUILLET

Votre demande d'ASR point par point ...

